

Réunion du 4 février 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Serge OEHLER

Absent(s) : Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Sébastien ZAEGEL

**N° CP/2013/121 - Aide au sport de masse - 3312**  
**Aide aux animations des mercredis du sport, à la formation et l'information des cadres sportifs, aux Championnats d'Alsace et aux conventions d'objectifs et de développement sportif**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 473 327,94 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 57 600 € au titre de l'aide aux animations des mercredis du sport
- 2 208 € au titre de l'aide à la formation des cadres sportifs
- 16 239,94 € au titre de l'aide aux Championnats d'Alsace
- 397 280 € au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif.

Le versement de l'aide 2013 au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif conclues avec les différents Comités interviendra comme suit, sous réserve du respect des engagements par les Comités et de la réalisation des objectifs et des actions prévus :

- une avance à la notification de la convention, dans la limite de 60 % du montant prévisionnel annuel de la contribution
- le solde au vu des justificatifs et de l'évaluation des actions prévues (compte rendu d'exécution et compte rendu financier).

La commission permanente approuve par ailleurs :

- la convention d'objectifs 2013-2014 et la convention financière 2013 à intervenir entre le Comité départemental d'études et de sports sous-marins et le Département

- la convention financière 2012/2013 à intervenir entre la SASP "Alsace promo handball" et le Département pour la mise en place de l'opération "Les mercredis du hand"

- les conventions financières 2013 à intervenir entre le Département et respectivement :

. chacun des Comités départementaux d'athlétisme, de badminton, de gymnastique, d'haltérophilie-musculation, de natation, de lutte, de sport adapté, de rugby, de tennis, de tennis de table, de tir, de basket-ball, de handball, de football américain, de cyclisme, de ski ainsi que de judo-jujitsu-kendo et disciplines associées

. le Comité départemental de la Fédération sportive et culturelle de France (FSCF) - Avant-Garde du Rhin (AGR)

. le Comité handisport Alsace-Rhin

. le Comité régional d'ULM (ultra légers motorisés) Alsace

. la Ligue d'Alsace de football association (LAFA)

. la Ligue d'Alsace de taekwondo.

La commission permanente autorise en outre son président à signer ces vingt-cinq conventions.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130204-76079-DE-1-1\_0  
Acte certifié exécutoire au : 12/02/13